**Zeitschrift:** Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =

Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni

popolari

**Herausgeber:** Société suisse des traditions populaires

**Band:** 44 (1954)

**Artikel:** Les alpages valaisans

**Autor:** Follonier, Jean

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1005669

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Les alpages valaisans

### Par Jean Follonier, Euseigne

Les alpages valaisans sont, en plus petit, semblables aux bailliages communs de l'ancienne Confédération. Ils sont possédés par un certain nombre d'hommes – les consorts – qui, chaque année, en retirent le revenu.

C'est une organisation qui ne laisse rien au hasard, que celle des alpages. Chacun possède son statut approuvé par le Conseil d'Etat et là tout est minutieusement prévu de manière à pouvoir régler les différends entre consorts de la façon la plus équitable possible.

Chaque alpage a naturellement gardé la liberté de s'organiser selon ses besoins, selon la situation où il se trouve, de sorte qu'il est difficile d'entrer dans tous ces détails. Cependant, les grandes lignes sont pour tous les mêmes et, en étudiant le genre de vie d'un alpage en particulier, on peut se faire aisément une idée très nette de ce système de communauté qui est demeuré l'un des plus fidèles au passé. Car, en feuilletant les vieux statuts, on constate qu'à peu de choses près, ils sont les mêmes de nos jours.

Donc, on possède, au fond de la vallée une immense étendue qui va jusqu'aux confins du pays. On est plusieurs – vingt, trente, quarante et même davantage encore. Chaque année, au début de l'été, on y amène ses bêtes et elles y resteront pendant trois mois environ, sous la surveillance des hommes nommés à cet effet.

Cependant, ce grand ménage dont les membres viennent de tous les villages de la commune, demande une bonne administration. Pour cela, un comité est nommé tous les deux ou quatre ans, ainsi qu'un directeur de travaux, qui organise les corvées au printemps et en automne et qui veille au bon entretien du pâturage et des chalets. A côté du comité, il y a les procureurs qui changent chaque année et qui fonctionnent proportionnellement au droit de fonds. Les procureurs sont toujours au nombre de deux, l'un qui doit fournir le taureau pendant l'été, l'autre qui met son mulet à la disposition du consortage pour le transport du ravitaillement. C'est aussi le procureur qui recouvre l'intérêt des sommes prêtées, qui gère les fonds du consortage. Lui seul est reponsable devant l'assemblée de la gestion annuelle. A lui incombe aussi le soin de surveiller les domestiques pour qu'ils remplissent consciencieusement leur tâche. Celui qui possède une forte part du fonds de l'alpage assure plus souvent la procure qu'un autre dont la possession est moindre.

La réunion des consorts a lieu généralement une fois par année, à une date qui est depuis toujours la même: le dernier dimanche d'avril. C'est alors que sont lus les comptes annuels, que l'on prend des décisions importantes et surtout que l'on nomme les domestiques pour la nouvelle saison d'été. Après avoir liquidé les affaires sérieuses, on passe à la partie récréative qui

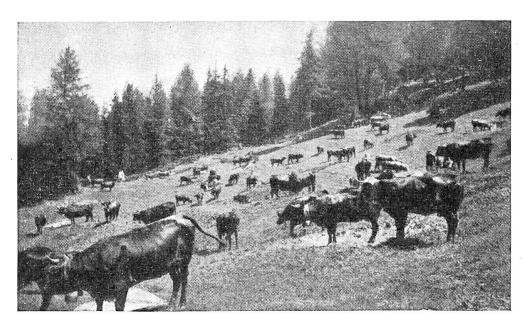


Fig. 1. – Plan d'inalpe sur l'alpe de Tounet (clairière). Les vaches en liberté.

Photo: W. Gyr, 1934

consiste à boire et à manger. Tous les consorts sont heureux de se sentir ainsi voisins dans la joie, de rire; il est souvent tard dans la nuit quand la séance est levée.

Cette assemblée annuelle porte le nom d'achourie (s'assurer) parce qu'elle a précisément pour but de s'assurer que l'on aura tous les domestiques nécessaires pour la saison d'été. Ces élections donnent lieu souvent à de violentes interventions de la politique de partis et à des luttes très serrées entre postulants d'un même poste. Les consorts votent au prorata de leur fonds. Le fonds se divise en «vaches de fonds» et la «vache de fonds», qui donne droit à alper une vache, est divisée elle-même en «quartiers» ou «cuillerées». Une «vache de fonds» vaut quatre ou cinq «cuillerées» ou «quartiers», selon les alpages. Ce qui revient à dire qu'un propriétaire de trois «vaches de fonds» aura droit, dans un alpage où la «vache de fonds» est divisée en quatre «quartiers» à douze suffrages lors d'une votation, chaque «quartier» ou «cuillerée» donnant droit à un suffrage. Ce système électoral peut devenir singulièrement compliqué si plusieurs clans s'affrontent, et il n'est pas rare que cette journée du dernier dimanche d'avril dégénère en querelles villageoises.

Vous avez donc «assuré». Chaque poste sera occupé dès le premier jour où les bêtes seront sur l'alpage. Le printemps passe et vient la montée à l'alpage. Journée glorieuse pour le propriétaire de la «reine». Les luttes entre les bêtes sont serrées et parfois, celles des rivalités entre les propriétaires ne le cèdent en rien aux premières. On amène les vaches dans un endroit à pente douce pour que les bêtes puissent s'affronter sans danger d'ac-

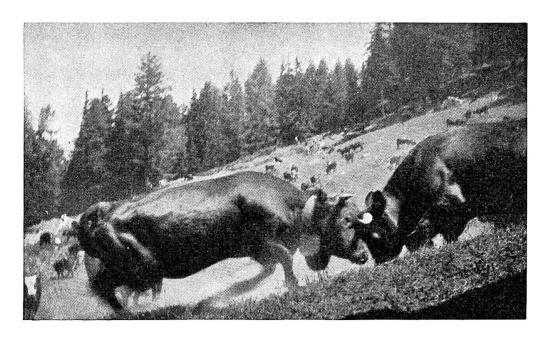


Fig. 2. - Le combat des reines (alpe de Rouaz).

Photo: W. Gyr, 1934

cident. Cet endroit se nomme «plan d'inalpe» (voir fig. 1). A une heure fixée dans les statuts – généralement à 8 heures – tous les petits troupeaux sont mélangés. Et commencent aussitôt les luttes – luttes ardentes de ces petites vaches brunes et nerveuses, qui toutes voudraient conquérir le titre royal (voir fig. 2). Et commencent les paris aussi entre les hommes, et s'avivent parfois les anciennes haines, jusqu'au moment où la «reine» est connue. Joie ou déception, alors, selon que votre bête vous a déçu ou non. Certains paysans saoûlent leur vache pour qu'elle soit plus ardente à la lutte. Ce procédé est cependant prohibé dans quelques consortages.

Alors arrive le prêtre. Il bénit le pain et le sel, conjure d'un immense signe de croix sur l'alpage tous les dangers qui menacent les hommes et les bêtes, toutes les forces mauvaises qu'abrite sournoisement la montagne. En récompense de ce travail, le prêtre recevra, à mi-août, 20 livres de beurre.

Puis, on redescend vers les villages où l'été attend. Aussitôt, dans les huttes de l'alpe, s'organise un ménage sans femme. Les hommes ont été désignés pour occuper un poste précis et chacun s'y applique dès le premier soir. Le fromager – ou «pâtre» – est responsable du «fruit», c'est-à-dire des fromages et du beurre. A lui incombe le soin de nourrir toute cette famille, de recevoir les voyageurs, de les désaltérer tout en veillant à l'économie. Le grand souci du fromager consiste à avoir, à la fin de l'été une forte et bonne récolte. Le patorè – ce qui veut dire petit «pâtre» ou fromager –, l'aide dans ces divers travaux. C'est lui qui fait le «sérac» et apporte les repas aux petits bergers parfois éloignés de plusieurs heures des chalets. Le «patoret» est en quelque sorte le fourrier de cette petite troupe, car c'est lui qui descend

chaque dimanche matin au village pour en revenir l'après-midi avec le mulet du procureur chargé de pains, de «tommes», de tabac et parfois d'eau de vie. Le *véli* joue le rôle de fille de cuisine, il lave les grandes jattes et les divers ustensiles à lait; il soigne les porcs et veille qu'ils s'engraissent bien pour s'attirer quelques pourboires à la fin de l'été.

Ceux-là, ce sont les hommes qui restent dans les chalets, qui ont soin des produits et qui s'occupent du ménage. Au fromager sont confiés par les mères inquiètes les petits bergers – Tu le feras prier, qu'on lui dit – Et il s'acquitte de son rôle avec toute sa conscience de vieux serviteur.

Les autres, ce sont ceux qui vivent au grand air de la montagne, qui surveillent les bêtes, le jour comme la nuit, par l'orage comme par les belles journées. C'est le vacher et son aide auxquels est confié le nombreux troupeau; le vacher qui va en avant, qui a ôté son chapeau pour dire une prière afin que soient protégées toutes ces bêtes qu'on lui a confiées. Le vacharolè qui vient après, plus jeune, plus insouciant et que le maître surveille d'un œil attentif. Les bergers de moutons et de génisses sont plus haut, tout près des sommets; on les voit de temps en temps aux chalets: le fromager profite alors pour les faire se débarbouiller le visage, afin qu'on voie qu'ils ont déjà engraissé, comme on dit! Ceux-là ont la responsabilité des bêtes et remplissent leur tâche difficile avec beaucoup d'amour.

Les domestiques sont nourris par les consorts. Le procureur, le samedi soir, prépare le ravitaillement du lendemain. Il demande à quiconque a alpé une vache 3 livres de pain et 1 livre et demie de «tomme» ou fromage, pour une génisse ou un veau trois livres de pain seulement. Quand il a fait ainsi le tour des consorts arrive la fin de l'été. Le reste de la nourriture de ces hommes est constitué par le lait, le «sérac» la crème et le beurre.

Dans certains alpages, il y a encore un «marqueur», qui inscrit chaque jour la quantité de lait fournie par les vaches d'un même propriétaire. Mais, généralement, les membres du comité montent à l'alpage deux ou trois fois par été «faire la mesure du lait». Avec ce procédé trop long à expliquer, on arrive à déterminer quelle quantité de fromage reviendra à chaque propriétaire à la fin de l'été.

C'est toujours avec une joie impatiente qu'on attend la mi-août. Car c'est alors qu'on se rend à l'alpage pendant deux jours pour faire visite aux bêtes et surtout pour manger à volonté tous les excellents produits de l'alpe dont le fromager se fait un honneur de vous régaler. Mais, pour pouvoir participer à cette fête de la mi-été, il faut avoir «fait aloui» c'est-à-dire avoir assisté à l'assemblée du dernier dimanche d'avril. Il ne faut pas que ce soit toujours le même, dans une famille, qui aille aux arpyèzo, ce qui risquerait de rendre jaloux les moins privilégiés. On fait donc en sorte que tous aient l'occasion durant leur vie de participer à cette merveilleuse fête sur l'alpe, pendant qu'en bas on cuit dans la fournaise de l'été.



Fig. 3. - La reine décorée pour la désalpe.

Cliché Union valaisanne de Tourisme Sion

Trois ou quatre jours avant la désalpe, les membres du comité montent «faire les quarts», opération qui consiste à établir, en tenant compte des quantités de lait inscrites lors des mesurages, combien de livres de fromage et de beurre reviendront à chaque propriétaire. Quand ce travail est terminé, on procède au partage des produits. De bon matin, les mulets quittent le village pour se rendre sur l'alpe et en revenir vers le soir avec le «fruit», comme on appelle les produits de l'été. C'est une journée pénible à cause de la longue course, mais la fatigue ne pèse pas, on est heureux.

Le lendemain, on «désalpe». Les vaches reviennent dans les mayens et les domestiques – les «montagnards» – font leur fête, à laquelle prennent part les procureurs. Ils apportent des sommets une joie toute pure et ne manquent pas de la manifester par les mélodies de la *toba* – cornemuse – et par leurs chants. Pour la circonstance, ils sont fleuris de roses en papier et décorés de rubans multicolores. La fête dure jusque tard dans la nuit et parfois, elle continue le dimanche: On peut être heureux maintenant, aucun souci ne pèse plus sur vous, qui vous accablait parfois là-haut.

Les domestiques reçoivent leur salaire en fromage et en beurre. Parfois, ils demandent encore une certaine somme d'argent qui ne dépasse générale-

ment pas 100 francs, ou – ceci pour les plus jeunes surtout – une paire de souliers lors de la désalpe. La quantité de fromage, toujours évaluée en livres, est prévue lors de l'assemblée du dernier dimanche d'avril. Parfois, on donne aux domestiques un salaire proportionnel au rendement total, ce qui les encourage grandement à bien remplir leur tâche.

Les alpages sont un bel exemple de communauté humaine. Ils sont étroitement unis aux besoins de ce peuple et c'est pour cela que les progrès du siècle n'ont pas réussi à les transformer.

# Remèdes du temps jadis

Par A. Piguet, Le Sentier

On rencontre parfois, parmi les papiers de famille, les actes notariés, les testaments, les inventaires ou livres de raison, certaines pièces d'un caractère tout différent.

Les deux qui vont être reproduites ci-bas méritent, ce me semble, d'être portées à la connaissance du public. La première nous plonge en plein mysticisme guérisseur. La seconde révèle aux âmes tourmentées un moyen efficace de se délivrer des charmes maléfiques.

Ces étranges documents, écrits de la main de mon trisaïeul Abraham-Daniel Golay, doivent remonter à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

«Recepte» fort précieuse pour la peste, qui a été éprouvée et vérifiée par des milliers d'âmes.

Prenez premièrement:

Des racines de Foy, De Sincérité, De Charité;

Des feuilles d'Espérance, De Pitié, De Compassion;

Des fleurs de Modestie, De Charité, D'Union;

Des graines de Chasteté, D'Aumônes, D'Abattement;

De la Confession de**s** Péchés, De la Repentance Et non de l'Esprit du Monde.